



RESEAU GERONTOLOGIQUE DE LA MARTINIQUE

Docteur Jean-Luc FANON
Coordinateur

Mireille MARIE-LOUISE
Secrétaire
May BIENCONTENT
Chargé de mission

Georgina KANOR Directeur
Administratif
Béatrice MUDAY
Secrétaire-comptable

La lettre du réseau n°2 Août 2007

<http://www.geronto972.com>

Fort-de-France, le 7 août 2007

Droit de prescription des infirmiers

Depuis le mois de décembre 2006, la prescription de dispositifs médicaux, régulièrement utilisés par les patients en état de dépendance, fait partie des compétences reconnues à l'infirmier diplômé d'Etat. Ce droit de prescription exige la réunion de plusieurs conditions : il n'existe que dans le cadre des actes qu'il ne peut lui-même réaliser que sur prescription d'un médecin, c'est-à-dire les actes visés à l'article R 4311-7 du Code de la Santé Publique, est subordonné à l'absence d'indication contraire du médecin et l'infirmier doit informer le médecin traitant du patient de sa prescription.

La liste des dispositifs médicaux susceptibles d'être prescrits par les infirmiers est limitative. Ils sont regroupés en deux catégories :

- **dispositifs que les infirmiers sont autorisés**, lorsqu'ils agissent pendant la durée d'une prescription médicale d'une série d'actes infirmiers sauf en cas d'indication contraire du médecin. Le droit de prescription ne peut s'exercer que pendant la durée d'une prescription médicale portant sur une série d'actes infirmiers. L'infirmier ne peut que renouveler les dispositifs prescrits par le médecin pour un acte de soins donné. Il s'agit des articles pour pansement, des cerceaux pour lit de malade, des dispositifs médicaux pour le traitement de l'incontinence et pour l'appareil urogénital, des dispositifs pour colostomisés, des sondes vésicales pour autosondage et hétérosondage, des dispositifs médicaux pour perfusion à domicile.

- **dispositifs qui ne peuvent être prescrits qu'à la condition supplémentaire que le médecin traitant désigné par le patient soit informé** : matelas ou coussins d'aide à la prévention des escarres, de pansements, de sonde naso-gastrique ou naso-entérale pour nutrition entérale à domicile et, dans le cadre d'un renouvellement à l'identique, de bas de contention et d'accessoires pour lecteur de glycémie et autopiqueurs : aiguilles, bandelettes, lancettes, aiguille adaptable au stylo injecteur non réutilisable et stérile.

Ce droit de prescription implique évidemment de la part de l'infirmier la rédaction d'une ordonnance et n'existe que tant que court la prescription médicale. Les textes prévoient que le médecin puisse contre-indiquer la prescription par l'infirmier, ce qui peut arriver s'il tient à assurer un suivi étroit du patient et le revoir régulièrement.

Références bibliographiques :

- loi n°2006-1640 du 21 décembre 2006 portant financement de la sécurité sociale pour 2007
- Arrêté ministériel du 13 avril 2007 fixant la liste des dispositifs médicaux que les infirmiers sont autorisés à prescrire
- convention nationale destinée à organiser les rapports entre les infirmiers libéraux et l'assurance maladie du 22 juin 2007
- arrêté du ministère de la santé du 18 juillet 2007

Réactualisation du Schéma Gérontologique Départemental

Les membres de la Société Martiniquaise de Gérontologie et Gériatrie (SMGG) et toute personne morale ou physique sont invités à participer aux réunions organisées par la SMGG et le Réseau Gérontologique de la Martinique dans le cadre de la réactualisation du Schéma Gérontologique Départemental. Deux groupes de Travail se sont réunis le 19 juillet 2007 à la maison de retraite « Les Glyciridias » au François et le 26 juillet 2007 à la maison de retraite « Le Temps de Vivre » au Carbet. La prochaine réunion est programmée le jeudi 23 août 2007 au Conseil Général à Fort-de-France de 12h à 17h au Centre administratif départemental salle 240 - 2ème étage. Merci de vous inscrire auprès du secrétariat du Réseau soit par téléphone (0596 75 88 58), par mail (rgm972@orange.fr) ou par fax (0596 751953).

Les mardis du conseil général à l'Atrium (salle Frantz Fanon) de 9h à 12 h. Entrée gratuite

24 avril 2007 : Vieillir autrement. Docteur Daniel VIGEE

19 juin 2007 : Les espoirs thérapeutiques dans la maladie d'Alzheimer. Docteur Jean-Luc FANON

18 septembre 2007 Sport et santé des seniors. Nadia HARDY-DESSOURCES

16 octobre 2007 Plaisir de manger, équilibre alimentaire : l'assiette de nos aînés. Docteur Daniel VIGEE

✉ : 142 Bois Boyer – Bât du Comptoir Médical – 97200 FORT-DE-FRANCE

☎ : 0596 75 88 58 ☎ : 0596 75 16 53 ✉ : reseau.gerontologique.martinique@wanadoo.fr <http://www.geronto972.com>